

<p align="center">DECLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser</p> <p>La validation du permis de chasser n'est pas accordée : - aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ; - aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ; - aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ; - aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ; - aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ; - aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ; - aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ; - aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ; - aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes : • toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ; • toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ; • toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ; • toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.</p> <p align="center">Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).</p> <p>Je soussigné, - certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ; - déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse. - certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT - demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence, en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.</p> <p>Fait à le..... SIGNATURE :</p> <div style="text-align: center;"> </div>	<p align="center">DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER</p> <p align="center">Campagne de chasse 2022/2023</p> <p>Coordonnées du chasseur :</p> <p>Références du : <input type="checkbox"/> permis de chasser original <input type="checkbox"/> duplicata <input type="checkbox"/> certificat provisoire de capacité <input type="checkbox"/> document étranger :</p> <p>Numéro : Délivré le : Par : Numéro du Département de délivrance : Date de naissance : Lieu de naissance :</p> <p>Autorisation de chasser accordée par : (pour mineurs et majeurs en tutelle)</p> <p>Père / Mère / Tuteur* : Juge des tutelles* : Le : Signature : <i>* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation</i></p>
<p align="center">Coordonnées du Chasseur</p> <p>Afin de faciliter les recherches des personnes dans le FINIADA (Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes) veuillez renseigner l'intégralité de vos prénoms :</p> <p>Prénom 2 : Prénom 3 : Prénom 4 :</p> <p>Téléphone : Portable : Mail :</p>	<p align="center">N° d'identification</p>

1 Vérifiez bien (ou corrigez) les informations de cette page.
Cochez la case qui correspond à votre titre permanent (permis de chasser original, duplicata, certificat provisoire de capacité, document étranger équivalent).

2 Signez la déclaration ci-dessus :
Si vous êtes mineur(e) ou sous tutelle, faites remplir et signer le cadre prévu à cet effet par votre **tuteur**
Si vous souhaitez que la validation soit envoyée à une autre adresse, merci de bien la préciser ci-dessous :

Nous vous rappelons que tout dossier incomplet ou non signé sera renvoyé. Pour tout renseignement sur la validation du permis : **02 48 50 94 56** ou pour le contrat d'assurance Chasse : **02 54 73 86 25**.

Au cas où vous n'auriez pas l'enveloppe pré-adressée, ces documents sont à retourner à l'adresse suivante :
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER
22 rue Charles Durand - CS 70326 - 18 023 BOURGES CEDEX
www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc18

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :
La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.
Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien ci-dessous :
<https://www.chasseurducentrevaldeloire.fr/politique-de-confidentialite>
Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

3 Faites votre choix de validation :

En fonction du type de validation choisi, remplissez si c'est nécessaire, UNE SEULE COLONNE en complétant le montant des cotisations que vous avez obtenues auprès de la fédération au **02 48 50 94 56** pour les cotisations des autres départements. Si vous souhaitez chasser dans les départements 57 ou 67 ou 68, merci de vous rapprocher de votre Fédération car ces départements sont soumis à une « contribution sanglier droit local » et vous devez vous acquitter de cette contribution.

4 Additionnez dans le cadre ci-dessous, les montants de la colonne correspondant au type de validation choisie et vous obtenez le montant à payer.

5 Libellez votre chèque à l'ordre de « **REGIE CHASSE CHER** ».

Tarif des cotisations en euros des départements limitrophes	Cher 18	Allier 03	Creuse 23	Indre 36	Loir et Cher 41	Loiret 45	Nièvre 58
Cotisation départementale	19,00 €	19,00 €	23,00 €	21,25 €	18,00 €	22,00 €	16,00 €
Cotisation chevreuil uniquement							
Cotisation sanglier uniquement						0,00 €	
Cotisation tout grand gibier	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €	7,50 €		7,50 €

DATE DU 1^{ER} JOUR DE CHASSE pour la Période de 3 JOURS :/...../.....

Type de validation	ENTOUREZ LE TOTAL SOUHAITE		
	1 Permis départemental PETIT ET GRAND GIBIER du Cher (18)	2 Permis départemental autre que le Cher :	3 Permis national PETIT ET GRAND GIBIER
Cotisation FDC	19,00 €	€	24,11 €
Cotisation Grand gibier	Grand Gibier inclus	+ €	Grand Gibier inclus
Redevance OFB	+ 22,69 €	+ 22,69 €	+ 22,69 €
Part Etat	+ 9,00 €	+ 9,00 €	+ 9,00 €
Part forfaitaire FNC			+ 13,07€
Frais de dossier	+ 5,00 €	+ 5,00 €	+ 5,00 €
TOTAL SANS REVUE	= 55,69 €	= , €	= 73,87 €
Avec REVUE 18 : Facultatif (3 numéros)	+ 6,00 €		+ 6,00 €
TOTAL AVEC REVUE	= 61,69 €	= , €	= 79,87 €

CHOIX DU CARNET BECASSE : (cochez une case impérativement)

IMPORTANT : NOUS RETOURNER IMPERATIVEMENT LE CARNET DE LA SAISON 2021-2022 AVANT LE 30 JUIN 2022 :

- Je ne veux pas de carnet de prélèvement, je ne chasse pas la Bécasse
- J'ai retourné mon carnet précédent, je veux un carnet de prélèvement bécasse « papier »
- Je déclare mes prélèvements bécasse sur un smartphone avec l'application CHASSADAPT (Gratuite), une notice est téléchargeable sur notre site Internet

CHOIX DES ASSURANCES * (retour du bulletin d'adhésion Monceau obligatoire) :

Option 1	Responsabilité Civile accident + Défense pénale et recours suite à accident	20,00 €
Option 2	Option 1 + 1 Chien de chasse	57,00 €
Option 3	Option 1 + 2 Chiens de chasse	83,00 €
Extension 1	RC Venaison pour les chasseurs ayant suivi la formation venaison et en complément obligatoire d'une des 3 options d'assurance mentionnées ci-dessus	50,00 €
Extension 2	Individuelle Capital décès et incapacité permanente en complément obligatoire d'une des 3 options d'assurance mentionnées ci-dessus	8,00 €
TOTAL AVEC ASSURANCE(S)	Pour tout renseignement concernant les contrats d'assurances : 02 54 73 86 25	= , €

*La Fédération Départementale des Chasseurs du Cher déclare agir en qualité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance, et bénéficier d'avantages économiques en rapport avec la souscription des garanties

ETABLISSEZ UN SEUL CHEQUE A L'ORDRE DE **REGIE CHASSE CHER**